



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2026-06/03

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt six**  
en exercice : 29 **le 23 juin à 19 heures**  
présents : 24 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
votants : 29 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2026

#### PRESENTS :

Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, BONIS Valérie, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlene.

#### ABSENTS REPRESENTES :

M. FABRE Claude donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.  
M. MARTIN Gilles donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.  
M. MERLO Raymond donne procuration à Mme CRETELLO Karine.  
Mme LEANDRI Stéphanie donne procuration à M. PEREZ Serge.

#### OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Crée en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné sur proposition du maire par délibération du Conseil municipal parmi ses membres, pour incarner au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Véritable relais d'information et d'action, le correspondant défense a notamment vocation à informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement, sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées et animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

Pour mener à bien ses missions, le correspondant défense s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs (délégué militaire départemental) et des ressources institutionnelles.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation d'un correspondant défense chargé de représenter la commune auprès des autorités militaires et de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense et de citoyenneté ;

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;



Après cet exposé, le Conseil municipal :

- *décide de ne pas procéder au scrutin secret*

à l'élection des membres, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

Sont candidats :

Liste A : INES Claude

Liste B : PASSEREL Claude

Ont obtenu :

Liste A : 23 voix

Liste B : 6 voix

Proclame élu comme correspondant défense :

- INES Claude

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**La Secrétaire**

**Eliane COLETTA**